

Annexe n°4

Séjour en Gestion Libre au Chalet Sainte-Humbeline Charte de bon déroulement du séjour

- Déclaration à fournir à la remise des clés -

Je soussigné,

représentant le groupe :

déclare avoir pris connaissance des consignes suivantes, et les faire scrupuleusement appliquer à l'ensemble du groupe, dont je suis responsable :

Respectez le matériel mis à votre disposition.

Le chalet se trouve à proximité de l'Abbaye de Tamié. Afin de respecter le caractère calme des lieux, **il est strictement interdit de provoquer toutes sortes de tapages diurnes ou nocturnes,**

qui puissent perturber la tranquillité du voisinage. Par exemple : feux d'artifices, moteurs bruyants, sonorisation particulièrement élevée, toute sonorisation à l'extérieur après 19h, chants ou cris en extérieur après 21h.

Il est formellement interdit de déplacer le mobilier, les lits et les matelas, les tables et les chaises, la vaisselle et les couverts dans chaque bâtiment, ou d'un bâtiment à l'autre.

À votre départ, **pliez et rangez les couvertures, ainsi que les oreillers exactement comme**

vous les avez trouvés à votre arrivée (si vous avez un doute, prenez des photos avant de vous installer)

Rassembliez vos poubelles, et remportez-les avec vous à votre départ.

Fermez tous les volets en quittant les différentes pièces, et éteignez les lumières.

Une caution d'un montant de 700,00 € est versée à l'entrée dans les lieux. Elle sera conservée par Les Florimontains en cas de constatation de casses, dégradations, non rangement des locaux et des matériaux mis à disposition, tapages diurnes ou nocturnes, et toutes sortes de nuisances pouvant porter préjudice à l'association « Les Florimontains ».

Fait en 2 exemplaires,

Plancherine, le

Nom et Signature du responsable du groupe